Veyras
Ardèche
Centre Communal
d'Action Social

Procès-Verbal
du CCAS du 29 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 29 juin à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Magalie VACQUIER.

Etaient présents : Mme Magalie VACQUIER, Présidente, Mmes Virginie BOSC, Christiane AMPHOUX, Najia EL HAOUAT, Marie-Christine FILLETTE, Caroline HILAIRE, Marie-Thérèse MATHON, Antonia SARTRE et MM Robert FESCHET, Guillaume MURAND.
Absents : -
Absents ayant donné procuration à : -
Excusée : Mme Nadia ABDELGHAFOUR
Secrétaire de séance : Mme Virginie BOSC
Quorum : 6

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 28/04/2026 à l'unanimité.

I – Subvention aux associations à caractère social

(V. BOSC) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, excepté Mme Caroline HILAIRE qui s'est abstenue pour la subvention de l'APATPH, décide d'attribuer comme suit les subventions aux associations à caractère social :

Organisme	Proposition de Subventions 2026
Ligue contre le Cancer	150,00 €
1,2,3 Soleil	150,00 €
ADAPEI 07	150,00 €
ADMR Eyrieux Ouvèze	150,00 €
APATPH	150,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Privas	150,00 €
TOTAL subventions	**900,00 €**

Questions :
M-C FILLETTE demande quel type de subvention demande l'ADMR ? Est-ce que les subventions servent à aider le financement des frais kilométriques des aides à domicile ?
R. FESCHET répond que normalement les subventions ne doivent pas aider à financer la masse salariale.

Remarques :
G. MURAND fait remarquer qu'il serait intéressant que les associations demandent un montant précis pour leur subvention et que cette subvention apparaisse dans leur budget prévisionnel pour pouvoir l'équilibrer.
C. AMPHOUX propose d'attribuer 150 € de subventions à toutes les associations qui ont demandé.
M. VACQUIER n'y est pas opposée et propose tout de même de laisser un petit budget pour une demande qui arriverai en cours d'année.

Questions diverses

V. BOSC rappelle la définition et le rôle d'un CCAS.

Le registre des personnes vulnérables a été mis à jour dernièrement. Il est possible de faire un tour de rôle pour téléphoner aux personnes inscrites sur ce registre et également envisageable de faire des visites pour les personnes le souhaitant.

Veyras
Ardèche
Centre Communal
d'Action Social

Les CCAS doivent mener une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année civile suivant chaque renouvellement du conseil municipal. Cette analyse permet de fixer les orientations de la politique sociale de la commune.
La CAPCA devant réaliser également une ABS, nous pourrons nous appuyer sur cette analyse et l'adapter à notre commune. L'ABS devra être finalisé avant fin 2027.

Un petit bilan est fait sur les festivités de fin d'année ; le but est de créer du lien. L'année dernière seulement 36% des bénéficiaires ont participé au repas. Une réflexion est engagée sur les formes de festivités qui seront proposées pour augmenter le nombre de participants en 2026.
Faut-il offrir un colis uniquement aux personnes ne pouvant pas se déplacer ? Faut-il faire un repas pour maintenir du lien entre les ainés ?

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 20h15

Le secrétaire de séance

MAIRIE de VEYRAS (Ardèche)

Virginie BOSC

La Présidente,

MAIRIE de VEYRAS (Ardèche)

Magalie VACQUIER

Affichage et publication électronique le 06 NOV. 2026